

Précisions quant à l'administration des tarifs autoroutiers suite aux déclarations de M. Bruno Le Maire ce jour à l'antenne de France Info

A la suite des déclarations de Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances ce matin, sur France Info, l'ASFA souhaite rappeler les éléments suivants :



Contrairement aux déclarations faites ce matin par le ministre, l'État maîtrise la fixation des tarifs de péage :

- Les formules de calcul des péages sont inscrites dans les contrats de concession, signés par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, le ministre chargé du Budget et le ministre chargé des Transports, après avis de l'Autorité de Régulation des Transports (ex ARAFER) et du Conseil d'État. Ces formules respectent des principes établis depuis 1995 par l'État, imposés au concessionnaire qui en assure la gestion, qu'il soit public ou privé. Ces principes n'ont pas été modifiés lors de la privatisation intervenue en 2006.
- La construction des grilles tarifaires annuelles qui en découlent suit un processus très encadré qui comprend une présentation au Comité des Usagers, la vérification de l'ensemble des tarifs par les services des ministères des transports, de l'économie et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).
- Les grilles tarifaires sont validées par un arrêté co-signé du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre en charge des Transports.
- Lors de ce processus, l'État aura contrôlé et validé 100% des tarifs de péage en vérifiant et approuvant ainsi plus de 41 000 tarifs.

Pour mémoire, l'État est le premier bénéficiaire des péages dont il perçoit 40% du montant total. Par ailleurs, les péages augmentent moins vite depuis la privatisation que lorsque les sociétés étaient gérées par l'État¹.

Enfin, les sociétés d'autoroutes précisent que contrairement aux déclarations du ministre de l'Économie et des Finances, l'État reste le propriétaire des autoroutes, les sociétés n'en étant que les concessionnaires chargés de les gérer, les entretenir, les moderniser et les développer pour des contrats à durée déterminée.

À PROPOS DE L'ASFA

L'ASFA est l'association professionnelle des acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages à péage. www.autoroutes.fr - Retrouvez également l'ASFA sur les réseaux sociaux  

CONTACTS PRESSE

Laurence GUILLERM – ASFA – 01 49 55 33 07 – 06 11 66 97 70 | laurence.guillerm@autoroutes.fr

¹ +2,1% par an en moyenne entre 2000 et 2006 contre +1,5% par an entre 2006 et 2019